

2023

2024

DISPOSITIF D'AIDE DE FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Pourquoi l'UNSS doit s'assurer que ses arbitres et ses juges soient formés aux gestes qui sauvent (GQS) ?

- L'UNSS est une fédération sportive,
- L'UNSS conventionne avec de nombreuses fédérations sportives dans le cadre des passerelles proposées aux jeunes arbitres et jeunes juges,
- L'UNSS, en tant que fédération, doit respecter le décret no 2021-758 du 11 juin 2021 relatif à l'intégration dans la formation des arbitres et juges des fédérations agréées d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent :
 - Publics concernés : juges, arbitres, fédérations agréées.
 - « A l'issue de la sensibilisation, les arbitres et juges sont en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours. »
 - « La possession par un arbitre ou juge d'une qualification aux premiers secours, telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile *prévention et secours civique de niveau 1* ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux *gestes qui sauvent*, dispense son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'arbitre ou juge. »

UNE FORMATION GQS

- 1 formateur GQS ou PSC, PS ou SST, présent sur la liste d'aptitude de l'organisme de formation, pour 15 élèves maximum
- un kit de formation (contenant 10 mini mannequins), soit 1 mannequin pour 2 élèves
- 2 heures de sensibilisation pour être capable d'exécuter les gestes de premiers secours :
 - se protéger, protéger la victime et les témoins,
 - alerter les secours d'urgence adaptés,
 - empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.
- le programme de la sensibilisation :
 - protection,
 - alerte,
 - victime qui parle et se plaint : saignement abondant et position d'attente (plaies graves),
 - victime qui a perdu connaissance et respire ou ne respire pas.
- délivrance d'une attestation gestes qui sauvent (GQS) par le formateur immédiatement à l'issue de la formation

Comment trouver des formateurs ?

- Recenser en territoire les enseignants d'EPS certifiés et présents sur la liste d'aptitude académique et autorisés à dispenser une formation GQS au sein de l'UNSS
- S'appuyer sur le chargé académique du dossier secourisme (CADS, <https://eduscol.education.fr/document/20701/download>), conseiller du recteur
- S'appuyer sur le responsable de l'antenne Prévention MAIF locale pour envisager un partenariat (<https://prevention-maif.fr/contactez-une-antenne/>)
- Contacter l'équipe militante MAIF de son territoire

Procédure de délivrance de l'attestation

- les formateurs certifiés connaissent les procédures et s'appuient sur le fonctionnement académique, après concertation auprès du CADS

Financement possible

La MAIF peut accompagner le coût des prestations de formation si nécessaire dans le cadre de la convention



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

